

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1
--

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **IUT d'Aix-Marseille** pour la formation **Master Management Sectoriel – Parcours Management du Point de Vente et Expérience Client** est composée comme suit :

Président :

- **NICOD Lionel**

Membres :

- **NICOD Lionel**
- **MALLOR Elodie**
- **FERAUD Elodie**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université